

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE CRISENOY- CHAMPDEUIL DU 18 OCTOBRE 2023

DATE DE LA CONVOCATION : 13/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES : 12 (6 titulaires et 6 suppléants)

PRESENTS :6

VOTANTS : 6

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à 20h, le Syndicat Intercommunal légalement convoqué le quatre novembre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme MICHEL Evelyne.

Etaient présents : Mme MICHEL Evelyne, Mme LIEUREY Isabelle (titulaire), Mr DEVAUX Olivier (titulaire), Mr VALOGNES Patrice (titulaire), Mme STEFANIAK Josette (suppléante)

Etaient absents excusés : Mr CHATELOT Guillaume, Mme MARIE Murielle, Mr SONTOT Christophe, Mr MEHAUT Francky, Mr SALA Guillaume, Mr BERTHON Thomas, Mme LEGER Monique

Invités : Mr JEANNIN (maire de Crisenoy)

Pouvoirs : Mr BERTHON donne son pouvoir à Mme LIEUREY, Mr SALA donne son pouvoir à Mr DEVAUX

Mme LIEUREY Isabelle a été nommée Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juin 2023
- Décision budgétaire modificative sur charges financières

Affaires diverses :

- Point sur les différentes embauches

Approbation du compte rendu du 12 juin 2023 par les membres présents à l'unanimité.

Au vu du taux d'intérêt variable qui est en forte augmentation depuis le début d'année, il est nécessaire de faire une délibération concernant une décision budgétaire comme suit :

22/11/05 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES SUR LES CHARGES FINANCIERES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée,

Vu le budget du Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire,

Considérant que les charges financières présentent un besoin de financement de 3000 euros pour couvrir l'année 2023, il est nécessaire de rajouter un montant de 3000 euros comme suit :

	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 000 €
	011	6042	Achat de prestations de services	-1500

	011	60636	Vêtements de travail	-600
	011	6064	Fourniture administrative	-500
	011	624	Services bancaires et assimilés	-400

Après en avoir délibéré, le conseil du syndicat intercommunal de Restauration Scolaire, à l'unanimité :

AUTORISE les décisions modificatives ci-dessus

AFFAIRES DIVERSES

Mme Michel informe le conseil de l'arrêt maladie d'un agent qui sera absent jusqu'à la fin d'année 2023 suite à une intervention chirurgicale. Pour pallier à cette absence, le syndicat a embauché un contrat 11h00 hebdomadaires pour une durée de 3 mois ainsi que la répartition d'heures complémentaires sur les autres agents.

Mr Deveaux demande quand sera enlevé les blocs béton qui soutenaient le préfabriqué. Mme Michel l'informe que le syndicat a reçu un devis de 1800 euros. Cette somme n'étant pas prévue au budget 2023, l'intervention sera programmée en 2024.

La séance est levée à 21 heures.